

## CONSTAT D'INCIDENT DE COURSE

Fait sportif X Fait technique \( \square\$

Иο	37
----	----

Intitulé de l'épreuve :			
Lieu de l'épreuve : Le Mans Karting International (France)			
Date de l'épreuve : <u>02-06/10/2024</u>			
Fait survenu pendant : Manche qual	ificative 2		
Dont le départ à eu lieu à (heure/minute	s): 05/10/2024 - 11:22		
LE PILOTE N°: 782 Nom: LIJNSVELT PRÉNOM: Leon			
Catégorie : <b>KA 100 - 158</b> N° de li	CENCE: KA 100 - 158/782		
collision suivant l'article 3.6.2e du Code de Co Les Commissaires Sportifs imposent cette pé		plation du Code de conduite de Karting 2024. conduite de Karting, de l'Art. 2.24 des	
LAMOUROUX Charlene Juge de fait vidéo			
Décision du collège des commissaires sportifs :  PENALITE DE 5 SEC - A provoqué une collision			
Décision communiquée au pilote/concurrent :  LIJNSVELT Leon - LIJNSVELT Ronald			
Date: 05/10/2024 À (HEURE/MINUTES): 12:02			
Membres du collège des Commissaires Sportifs			
Président du collège  Nom/Prénom : NAVARRO Bernard (FRA)  N° Licence : 59108  Signature :	COMMISSAIRE SPORTIF  NOM/PRÉNOM: DEJUNIAT Odette (FRA)  N° LICENCE: 84650  SIGNATURE:	COMMISSAIRE SPORTIF  NOM/PRÉNOM: JOUIN Dominique (FRA)  N° LICENCE: 114447  SIGNATURE:	
S.G.V.II S.I.G.	T GGIVIOLE	, etalvilete .	
Signatures			
Pilote C	Concurrent* Tuteur	Heure d'affichage (heure/minutes)	
DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÈTRAGE  * Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu			

(juridiques et financières). Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent